

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique Suisse en France
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	76 (1996)
<b>Heft:</b>	4: L'euro condamné à réussir
 <b>Artikel:</b>	Investissements à l'étranger : de nouvelles règles pour des opérations à risques
<b>Autor:</b>	Hœhn, Jan / Witherell, William
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-889366">https://doi.org/10.5169/seals-889366</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INVESTISSEMENTS À L'ÉTRANGER :

DE NOUVELLES RÈGLES  
POUR DES OPÉRATIONS  
À RISQUES

Entretien avec le directeur de la Direction finances et entreprises de l'OCDE, **William Witherell**

**L**a négociation sur l'accord multilatéral portant sur les investissements - ou AMI - entre maintenant dans sa dernière ligne droite. Que va changer cet accord ?

**William Witherell** : L'accord couvrira environ 85 % des investissements directs dans le monde. Son importance sera considérable. Et nous espérons que l'AMI deviendra le standard en matière de traitement des investisseurs étrangers, n'importe où. N'oubliez pas que les investissements directs croissent, depuis quelques années, plus vite que le commerce mondial. C'est un fait parlant.

► *Quelques exemples concrets ?*

**W.W.** : L'accord va, nous l'espérons, éliminer les obstacles qui se trouvent sur le chemin de l'allocation des investissements. Désormais, les décisions en matière d'investissement vont être prises plus en phase avec les réalités économiques. Et les investisseurs seront mieux protégés contre les traitements discriminatoires, ils pourront récupérer leurs capitaux dans de meilleures conditions. Cela, enfin, va améliorer le climat de confiance en général. Et la confiance, vous le savez, est essentielle.

► *Supposons que cet accord devienne effectivement un accélérateur important au plan des investissements. Quelles régions en profiteront le plus ?*

**W.W.** : L'Asie est la région qui reçoit aujourd'hui la plus grande partie des investissements ; mais il faut également citer le groupe des pays membres de l'OCDE. L'Amérique du Nord est, depuis de nombreuses années, une place très attractive. L'Amérique latine gagne vite du terrain ; cer-

tains pays de cette région, non membres de notre organisation, sont très intéressés à signer l'AMI. En compétition directe avec l'Asie quant à l'investissement direct étranger, ils voient dans cet accord un avantage certain.

► *Combien de pays signeront cet accord au printemps prochain ? Les membres de l'OCDE uniquement ?*

**W.W.** : Seuls les pays membres sont assis maintenant autour de la table de négociation.

En comptant la Corée du Sud, ils sont au nombre de 29 et ce sont eux qui signeront lors de notre assemblée annuelle en mai. Nous espérons cependant qu'à ce moment-là plusieurs autres gouvernements seront également prêts à signer cet accord.

► *Préparez-vous, avec l'AMI, le terrain en vue d'un règlement dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève ?*

**W.W.** : L'accord devrait être complémentaire. Nous avons des contacts avec l'OMC. Certains pays, au sein de l'OMC – pour la plupart également membres de notre organisation – veulent entamer la discussion sur un traité qui pourrait être dans la ligne de l'AMI. Mais il sera peut être trop simple de transplanter simplement notre accord. Tout d'abord, il faut que les pays membres de l'OMC décident à Genève de leur volonté d'ouvrir leurs propres négociations. Ensuite, le résultat sera vraisemblablement un peu différent.

► *Hors de l'OCDE, quelle est la position d'acteurs importants tels la Chine, l'Inde ou l'Indonésie ?*

**W.W.** : Nous tenons ces pays informés du

JAN  
HÖEHN

Journaliste,  
correspondant  
de la  
Handelszeitung



William Witherell

## « La liberté de mouvement des salariés des entreprises suisses, à l'intérieur de l'Union pourrait, grâce à cet accord, être légèrement améliorée... »

déroulement des négociations. Et bien sûr, nous espérons en encourager quelques-uns à devenir membres de l'AMI. Il est trop tôt cependant pour dire ce qui se passera. Ces gouvernements n'ont pas encore pris une position claire.

► *La Chine pourrait-elle embarquer à bord de l'AMI dans deux ou trois ans ?*

W.W. : Je le crois. Les dirigeants de ce pays ont déjà signé plusieurs traités bilatéraux. Donc, pour eux, ce sujet n'est pas nouveau et ils comprennent bien ce problème.

► *Toutes les chambres de commerce des pays membres de l'OCDE attendent l'accord AMI. Quelle partie de l'accord sera la plus intéressante pour elle ?*

W.W. : L'élément important est celui que l'on trouve également dans les traités bilatéraux sur l'investissement, c'est-à-dire le minimum de sécurité dont l'investisseur a besoin avec, de plus, l'obligation de le traiter d'une manière correcte et équitable. La partie consacrée au règlement des différends est aussi importante, d'autant que dans ce domaine, rien n'existe à l'heure actuelle au sein de l'OCDE. Enfin, certaines règles seront édictées quant au libre accès des marchés, probablement difficiles à accepter par les pays en voie de développement.

► *Qui s'occupera du règlement des différends ?*

W.W. : Nous nous penchons actuellement sur cette question. Différents modèles sont étudiés, mais nous nous orienterons sans doute vers un processus de conciliation et un groupe d'experts, un peu à l'instar de celui de l'Organisation mondiale du commerce.

► *L'AMI va-t-il aussi faciliter les choses à l'intérieur de l'OCDE ?*

W.W. : Il y a toujours quelque chose à améliorer, nous ne faisons pas exception. Je pense au secteur des services. Il n'y a pas un seul pays qui n'ait de tache sur son tablier. Donc, nous comptons sur le nouvel accord pour faire d'abord le ménage chez nous.

► *La liberté de mouvement du personnel des entreprises pose souvent des problèmes. Y aura-t-il du nouveau ?*

W.W. : Nous essayons de trouver un compromis pour améliorer la situation actuelle. Ce n'est pas facile : nous nous heurtons à des réactions fortes de la part des différents partenaires. Quoi qu'il en soit, nous aurons vraisemblablement quelque chose de substantiel pour le personnel-clé des entreprises.

► *Les entreprises suisses en France, par exemple, peuvent-elles attendre quelque chose de cet accord ?*

W.W. : La Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne et ne peut donc bénéficier du règlement sur la liberté de mouvement à l'intérieur de l'UE. Cette situation pourra légèrement évoluer avec la signature de l'AMI, mais seulement légèrement car il sera difficile pour nous d'atteindre le niveau de libéralisation de l'Union européenne.

Mais c'est effectivement un exemple. ► *Avez-vous essayé de chiffrer l'impact de l'accord sur la croissance de l'économie mondiale ?*

W.W. : Nous n'avons pas de chiffres. Mais le *Business Advisory Committee* de l'OCDE (c'est le groupe le plus représentatif du monde des affaires dans notre organisation) a déclaré qu'il n'y avait rien de plus efficace que cet accord pour renforcer la confiance des investisseurs.

► *Une région où les investisseurs des pays membres de l'OCDE ont certainement un problème de confiance, c'est la Russie.*

W.W. : Moscou observe avec grand intérêt ce que nous faisons. Nous allons rencontrer une délégation du gouvernement russe à la fin de l'année afin de discuter des possibilités pour eux de rejoindre l'accord.

► *Les Russes seront-ils parmi les premiers à signer ?*

W.W. : Ils sont les plus motivés, mais les obligations de l'accord vont être ambitieuses. Peut-être trop ambitieuses pour la Russie. Ce serait plus facile pour des pays d'Asie ou d'Amérique latine. Mais nous travaillons avec les Russes pour qu'ils avancent aussi vite que possible dans la direction de cet accord.

► *Quels sont les secteurs qui vont le plus profiter de l'AMI ?*

W.W. : Ceux où il y a le plus de problèmes, c'est à dire les services, plus que les secteurs de production. Mais l'accord couvre les uns comme les autres.

► *Vous avez mentionné la capacité que pourrait avoir l'AMI de gagner du terrain hors de l'OCDE. A quel rythme ?*

W.W. : Nous sommes en pourparlers avec 27 pays non membres de notre organisation. Israël et l'Afrique du Sud sont parmi eux, certains pays d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine également. Ce n'est pas si mal pour un accord qui n'est pas encore signé, n'est-ce pas ?

### Le but de l'AMI

est de réglementer les investissements internationaux.

Un groupe de travail, composé de représentants de 25 des pays membres et de la Commission européenne est chargé de :

- définir un ensemble de règles libéralisant les régimes d'investissement et assurant la protection des montants investis
- d'élaborer un système efficace de conciliation des différends.

Cet Accord qui devrait être conclu en juin 1997, sera proposé à tous les membres de l'OCDE et aux pays européens. Il pourrait être, aussi, ouvert à l'adhésion de pays non-membres.